

Joigny, le 17 septembre 2019

Inspection de l'éducation
nationale
Joigny Centre Yonne

Téléphone
03 86 62 00 71
Courriel
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube
89300 JOIGNY

NOTE DE SERVICE N° 1

Année scolaire 2019/2020

Emargement des enseignants de l'école
Des titulaires remplaçants
Et des personnels spécialisés des RASED



SOMMAIRE

- I/ L'école au quotidien
- II/ La pédagogie au cœur de notre action

L'inspecteur de l'éducation nationale
Nicolas Briolland

Madame, Monsieur,

J'espère que les vacances auront apporté à chacun d'entre vous le repos nécessaire. L'équipe de circonscription vous souhaite une excellente année scolaire.

1 – Rappel des horaires du secrétariat de la circonscription :

Les bureaux sont ouverts :
les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
le mercredi de 8h00 à 11h30.

2 – Composition de l'équipe de circonscription :

Secrétaire : Nelly Grguric
secjoi@ac-dijon.fr

IEN : Nicolas Briolland
ienjoi@ac-dijon.fr

CPC généraliste : Catherine Prévost
catherine.prevost@ac-dijon.fr

Référente T1/T2/T3 : Laure Borne
laure.landa@ac-dijon.fr

CPC généraliste et EPS : Sophie Roth
sophie.roth@ac-dijon.fr

Référente français : Julie Meunier
julie.meunier@ac-dijon.fr

référente mathématiques : Marlène Habert
marlene.habert@ac-dijon.fr

Mission départementale éducation prioritaire : madame Sandrine Tindy
sandrine.caraballo@ac-dijon.fr

PRTICE : Monsieur Philippe Pradeau
philippe.pradeau@ac-dijon.fr
06 43 72 21 12

Assistant de prévention : M. Franck Baudot
apc189@ac-dijon.fr
03 86 72 20 51 (jeudi et vendredi)
06 82 43 07 61

I/ L'organisation de l'école au quotidien (quelques rappels).

1/ La sécurité dans les écoles.

Cette année, **la sécurité des écoles demeure encore un point de vigilance essentiel pour cette rentrée scolaire.** Les mesures de sécurité contre les attentats et les intrusions, mises en place à la rentrée de septembre 2016 restent en vigueur.

- **3 exercices annuels d'évacuation incendie.** Le premier doit être réalisé au cours du mois de septembre.
- **3 exercices annuels** en lien avec le PPMS. Le premier est à réaliser avant les congés de la Toussaint et doit être en lien avec le risque attentat-intrusion.

Je vous invite à sensibiliser les parents d'élèves lors des réunions de rentrée à ce sujet en exposant les mesures prises, en leur rappelant notamment les comportements attendus lors des entrées et sorties.

2/ Les évaluations CP et CE1

Je vous informe qu'à partir du 16 septembre tous les élèves de CP et de CE1 passeront une évaluation à des fins diagnostiques en français et en mathématiques. Elles permettront, à l'enseignant et aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant. Les enseignants sont chargés de la passation et de la saisie automatisée des épreuves ce qui permettra d'établir une base fiable pour adapter l'enseignement durant l'année. Les parents seront informés des résultats de leur enfant. L'équipe de circonscription est à votre

disposition pour toute mise en œuvre et complément d'information. Vous trouverez à l'aide du lien ci-dessous, l'ensemble des documents sur le site.

<http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/spip.php?article405>

Calendrier :

Entre le 16 et le 27 septembre : passation des épreuves.

Du 16 septembre au 11 octobre : saisie des réponses des élèves dans le portail.

8 octobre : début de la correction automatisée et du retour aux écoles et mise à disposition des résultats dans le portail.

Les dispositifs d'aide : le pôle ressource

Le pôle ressource, selon les directives de la circulaire 2014-107, tentera d'assurer pleinement son rôle auprès des équipes pédagogiques. Vous trouverez sur le site le document qui développe l'ensemble des leviers d'action : <http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/spip.php?article406>

Je souhaite qu'il œuvre dans toutes ses composantes à l'accompagnement des élèves et des équipes enseignantes. Lors des quatre conseils de cycle spécifiques, vous définirez avec la collaboration du RASED et éventuellement l'équipe de circonscription la stratégie d'aides aux élèves en difficulté. Je rappelle qu'il n'y aura aucune prise en charge sans une demande d'intervention écrite. Je réunirai les membres du RASED dans le cadre d'un comité de pilotage le 23 septembre à 14h00 dans les locaux de l'école Marcel Pagnol.

Elections des représentants de parents d'élèves

Comme chaque année les parents doivent être encouragés, par tous les moyens, à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. Parce que l'implication des parents est déterminante dans la réussite des élèves, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école est essentielle. Cette année, les élections se dérouleront **le 11 octobre 2019**. Lors de la réunion organisée en début d'année, une information précise sera donnée aux parents d'élèves sur les modalités et l'organisation de ces élections.

Voyages scolaires

Je vous rappelle, que pour tout voyage scolaire, vous avez à effectuer la saisie sur le portail de la DSDEN à partir du lien suivant : <http://www.ac-dijon.fr/cid114838/voyages-scolaire-mobilite-des-eleves-en-france.html>

Laïcité

L'article 3 de la loi du 28 juillet 2019 stipule que chaque salle de classe doit avoir une affiche représentant les drapeaux français et européens, la devise de la République et les paroles de l'hymne national.

Les activités pédagogiques complémentaires

Je vous demande de transmettre l'organisation envisagée des APC au secrétariat de la circonscription pour **le 1^{er} octobre** au regard des directives qui n'ont pas évolué cette année. **Je vous rappelle l'obligation d'harmoniser ces temps** au sein d'une même école de façon que chaque élève puisse éventuellement en bénéficier.

Intervenants extérieurs

Je vous remercie de vous référer pour tous vos projets à la note départementale lien ci-joint : <http://eps89.ac-dijon.fr/?Les-intervenants-externes-en-EPS> . Mesdames Sophie Roth et Catherine Prévost demeurent à votre écoute pour tout questionnement.

Le site de circonscription

Il doit être un outil incontournable d'information, de communication et de mutualisation. L'agenda des actions de formation est mis à jour régulièrement. Je vous invite à le consulter. Monsieur Pradeau, personne ressource numérique de la circonscription, demeure à votre disposition. Vous trouverez ci-dessous le lien.

<http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/>

Les autorisations d'absence et les arrêts de travail

Je vous remercie de prévenir le plus tôt possible de toute absence prévue justifiant une autorisation d'absence, ceci d'une part pour prévoir une réponse, d'autre part un moyen de remplacement, quand

cela est possible. Je vous demande de bien vouloir utiliser l'imprimé en vigueur. <http://www.ac-dijon.fr/dsden89/cid81043/imprimés-pole-1er-degre.html>

Je vous rappelle que le service public d'éducation doit être rendu dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être à titre tout à fait exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande, vous accompagnerez le formulaire d'un courrier explicatif et motivé. Lors d'une absence qui conduit le fonctionnaire hors du département, l'avis de madame la directrice académique est requis.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre les volets 2 et 3 de l'arrêt établi par le médecin. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle. Les déclarations de grossesse se font dès que possible auprès du secrétariat (attestation du médecin).

Je vous rappelle enfin que nul ne peut s'absenter de sa classe sans y être préalablement autorisé.

Chaque enseignant a l'obligation de respecter les horaires de l'école. Sa responsabilité est engagée durant le temps de travail.

Conformément au décret n°89-122 du 24 février 1989, le directeur d'école « prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public. A cette fin, il organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec leurs familles. » L'obligation de surveillance est définie par l'article D 321-12 du code de l'éducation aux termes duquel « la surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée. L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. » Le nombre d'enseignants chargés de la surveillance doit donc tenir compte des effectifs et de la configuration des lieux. Chaque directeur établira à cet égard un plan de surveillance et une organisation du service qui seront affichés. En outre, la durée des récréations doit être respectée.

A cet égard, vous consulterez la circulaire « Vie scolaire », Surveillance des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, n° 2014-089 du 9-7-2014 parue au Bulletin officiel N° 28 du 14 juillet 2014.

Les registres d'appel doivent être tenus à jour.

Ce registre d'appel est à établir et à renseigner dès le premier jour de classe, y compris à l'école maternelle. Chaque fin de mois les pourcentages de fréquentation seront calculés et le directeur visera périodiquement tous les registres de son école. La fréquentation des élèves de cycle 1 fera l'objet d'une attention particulière au regard de la mise en application de la loi.

Vous n'oublierez pas de compléter impérativement la double page correspondant aux données concernant la famille. **L'usage du crayon de papier est proscrit.**

II/ La pédagogie au cœur de notre action : La loi pour « l'école de la confiance » a été votée et publiée au JO du 28 juillet dernier.

Circulaire de rentrée 2019 : les priorités pour l'école primaire.

L'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage.

- Développer la sécurité affective à l'école maternelle,
- Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux,
- Une priorité : l'enseignement structuré du vocabulaire oral,
- Enrichir la formation des professeurs débutant en école maternelle.

L'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves : une priorité nationale.

- Des évaluations pour faire réussir les élèves,
- Cibler des priorités stratégiques du CP au CM2,
- Le dédoublement des classes de CP et de CE1 : un levier pour la réussite de tous les élèves,
- Conforter l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères.

Un pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs.

- Une formation renforcée,
- Des ressources d'accompagnement plus riches au bénéfice des professeurs,
- La nécessaire mobilisation des cadres en appui des professeurs.

Cultiver le plaisir d'être ensemble.

- Respecter autrui,
- Mieux accueillir les élèves en situation de handicap,
- Développer l'éducation artistique et culturelle,
- Assurer l'équité entre tous les territoires de la République.

Ecole maternelle : les recommandations pédagogiques.

Ecole maternelle, école du langage.

- Stimuler et structurer le langage oral,
- Développer la compréhension des messages et des textes entendus,
- Développer la conscience phonologique,
- Guider l'apprentissage des gestes graphiques et de l'écriture.

Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations.

- Une priorité : stabiliser la connaissance des petits nombres jusqu'à dix,
- Des situations pédagogiques spécifiquement organisées pour donner du sens aux nombres,
- Un apprentissage progressif, qui s'appuie sur le langage oral et écrit,
- Un enseignement différencié et régulé par l'observation des progrès des élèves.

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle.

- Principes généraux d'organisation,
- Mettre en œuvre au sein de la classe une démarche pédagogique.

Pour une école inclusive : circulaire de rentrée.

Pour une école inclusive.

- Instituer un service départemental Ecole inclusive,
- Organiser les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL),
- Mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves,
- Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible,
- Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative,
- Simplifier les démarches pour tous,
- Mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions.

Je me tiens à votre disposition, les personnes souhaitant me rencontrer pourront prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Nicolas Briolland

